



# SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE

Peyre Souille – 514 route de Nailloux – 31560 MONTGEARD

☎ 05 34 66 71 20 contact : direction@speha.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 031-200079804-20240305-D2024\_02-DE



D2024/02

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, à l'usine d'eau potable du syndicat sur la commune de CALMONT (31560).

Étaient présents : Claude ALCIBIADE, Laurette BEAUMONT, Daniel BELONDRADÉ, Serge BERENGUER, Thierry BONCOURRE, Jean-Louis BOUSQUET, Jean-Louis BRAYE, Joël CAZAJUS, Danielle DALE, Christophe DEMESSANCE, Claude DIDIER, Christophe FREZOU, Jean-Jacques GIMENO, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSYN, Jean-Louis MAGGIOLO, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Guy MERCADIE, Olivier MÉROU, Marc METIFEU, Marc MIRANI, René PACHER, Marielle PEIRO, Jean-Louis RÉMY, Jean-Pierre ROCHETTE, Michel TOUJA.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Henri Pierre BRANCOURT, Aurélie CANTIE, Serge DEJEAN Michel DEL PONTE, Eric GALAUP, Béatrix GIRAULT, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Denis LEMOINE, Abdelrani MAHCER, Serge MARQUIER, Patrick PALLEJA, Nadine ROUGÉ, Francette ROS NONO, Delphine TATAREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Christine VALLES procuration à Jean-Louis REMY

Secrétaire de séance : Monsieur Joël MASSACRIER

### TARIFICATION APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

Monsieur le Président informe l'assemblée des tarifs appliqués sur l'ensemble du territoire et propose les tarifs suivants pour l'exercice 2025 :

LIBELLÉ	PROPOSITION 2025			
	HT	TVA	TTC	
<b>PART VARIABLE</b>				
Prix de vente au m <sup>3</sup>	<b>1.39</b>	5.50%	1.466	
Redevance prélèvement	<b>0.09</b>	5.50%	0.10	
Redevance contre la pollution d'origine domestique	<b>0.33</b>	5.50%	0.348	
Fuite après compteur : Prix du m <sup>3</sup>	<b>0.33</b>	5.50%	0.348	
<b>ABONNEMENTS</b>				
Diamètre	15 & 20	<b>61,56</b>	5.50%	64,95
	30/32	<b>72,36</b>	5.50%	76,34
	40	<b>84,24</b>	5.50%	88,87
	50	<b>177,12</b>	5.50%	186,86
	60	<b>177,12</b>	5.50%	186,86
	80	<b>222,48</b>	5.50%	234,72
	100	<b>268,92</b>	5.50%	283,71
	150	<b>425,52</b>	5.50%	448,92
Diamètre compteurs combinés	60/20	<b>238,68</b>	5.50%	251,81
	80/20	<b>284,04</b>	5.50%	299,66
	100/20	<b>330,48</b>	5.50%	348,66
Frais de dossier pour changement de locataire ou propriétaire	<b>30.00</b>	20.00%	36.00	
Frais de fermeture de branchement	<b>81,50</b>	20.00%	97.80	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical valide à l'unanimité les tarifs.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 031-200079804-20240305-D2024\_02-DE



**Le Président**  
**Jean-Louis RÉMY**



*Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.*